

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 14 octobre 2016 au Conseil Départemental de l'Eure à EVREUX, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU et en présence de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** la délibération n°17 du Conseil d'Administration du 14 octobre 2016 approuvant le Programme d'Action Foncière de la Ville de CAEN,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

Dans le cadre du **Programme d'Action Foncière de la Ville de CAEN** :

D'accepter la prise en charge du secteur Clémenceau, composé de 8 maisons d'habitation et 4 bâtiments à usage de commerces et d'activités, situé à l'entrée de Ville Est, à proximité de l'Abbaye aux Dames, proche du centre-ville afin de requalifier l'avenue à caractère routier, en véritable avenue urbaine.

D'accepter la délégation du droit de préemption par la Ville de CAEN sur les immeubles de l'îlot cadastrés section LX n°s 133 à 138 et LX n°s 193 à 198 pour une superficie totale de 5 163 m<sup>2</sup>.

La durée de portage est fixée à 5 ans.

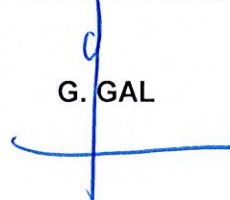
L'enveloppe projet est fixée à 3 000 000 € (Compte 901 103 - CAEN "Entrée de ville – Secteur Clémenceau")

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,



**S. LECORNU**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



**G. GAL**

Délibération approuvée  
A Rouen, le 27 OCT. 2016  
et par la Préfète,  
l'adjointe à la Secrétaire Générale  
pour les Affaires Régionales



Christine GIBRAT